Envoyé en préfecture le 25/05/2021
Reçu en préfecture le 25/05/2021
Affiché le 25/05/2021
ID : 029-242900793-20210517-BC142021-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 16
- **Présents : 14**
- **Votants : 14**

Date d'affichage de la convocation : 11/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° BC / 14 / 2021

Séance du 17 / 05 / 2021

Le 17 mai 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 11 mai 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel		X	
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Louis BEAUGENDRE

Création d'un poste d'assistant de suivi de travaux : service eau et assainissement

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.
Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- **Création de poste :** Pôle technique – Eau Assainissement

Afin d'adapter l'organisation aux besoins du service Eau/Assainissement, il convient de faire évoluer un poste d'agent d'exploitation en assistant de suivi des travaux. Cette évolution nécessite donc la création d'un nouveau poste au tableau des emplois.

La régie Eau étant gérée en Service Public Industriel et Commercial, la Présidente propose à l'assemblée délibérante d'approuver la création d'un poste d'assistant de suivi des travaux du service Eau/Assainissement, à temps plein, sous contrat de droit privé soumis aux dispositions du Code du travail à compter du 1er juin 2021, et de modifier le tableau des emplois permanents et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON

Envoyé en préfecture le 25/05/2021
Reçu en préfecture le 25/05/2021
Affiché le 25/05/2021
ID : 029-242900793-20210517-BC152021-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 16
- **Présents : 14**
- **Votants : 14**

Date d'affichage de la convocation : 11/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° BC / 15 / 2021

Séance du 17 / 05 / 2021

Le 17 mai 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 11 mai 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel		X	
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Louis BEAUGENDRE

MENEHAM : Prolongation exonération loyers jusqu'au 18 mai 2021

Par délibération BC 12/2021 du 19 avril 2021, le bureau communautaire a décidé d'une exonération totale des loyers du mois d'avril 2021 pour les ateliers et l'auberge de Meneham liée à la crise sanitaire de la COVID 19 et un confinement national strict sur ce mois d'avril.

Une décision gouvernementale a souhaité la poursuite de confinement strict jusqu'au 18 mai 2021 inclus.

Le 19 mai 2021, cette étape de déconfinement autorisera la réouverture des commerces avec des jauges limitées. Les terrasses des restaurants pourront également, à compter de cette date, à nouveau accueillir les clients, avec des tables limitées La seconde étape devrait évoluer à compter du 9 juin.

Compte tenu de cette prolongation de confinement jusqu'au 18 mai 2021, il est demandé au bureau communautaire de se prononcer sur la prolongation de cette **exonération des loyers des ateliers et de l'auberge de Meneham** jusqu'à cette date.
Dans l'hypothèse d'une prolongation du confinement au-delà du 18 mai, l'exonération de loyers se poursuivrait jusqu'à son terme.

Décision : **Accord à l'unanimité.**

La Présidente
Claudie BALCON